

Sujet : [INTERNET] Enquête publique unique préalable à l'opération de production d'énergie photovoltaïque au sol sur la commune de Tour de Faure

De : > \

Date : 30/09/2022 à 16:48

Pour : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr

Bonjour,

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à l'avis d'enquête publique, il me semble que certaines questions ne sont pas soulevées.

- suite à la captation d'énergies, sa circulation via câbles et son stockage, génèrent nécessairement de l'énergie et des ondes pour les animaux pâturant, et pour l'environnement. Je n'ai rien vu sur le sujet.

- l'agriculteur 1 Martin Vignals, sera dédommagé financièrement et en plus il fera pâturer ses ovins, il gagne sur tous les tableaux. Mais la population sera-t-elle aussi dédommagée ? Pour tous les désordres sonores, de paysage, d'interdiction de se promener ?...

- plusieurs avis sont opposés à la création de ce projet : Confédération paysanne du Lot, le PNR, etc. Il me semble important d'étudier leurs avis.

- comment est-il possible d'autoriser un projet de cette envergure dans un parc naturel ?

- il est dit qu'après 30 ans d'exploitation, les socles bétons seront broyés, mais il n'est pas dit que les déchets seront retirés, et laisser du béton se sédimenter dans notre sol en modifie sa nature !

- sur la circulation routière : les routes du voisinage sont étroites et les engins vont provoquer nécessairement des désordres, comment cela sera-t-il géré ?

- il est dit que les engins devront être lavés... L'usage de la rivière Lot est-il envisagé ?

- y a-t-il un projet d'installation d'éoliennes sur la zone du Frau ?

- est-il possible d'équiper le lieu avec des capteurs français plutôt que chinois ?

- à noter que je ne suis pas contre la captation d'énergie solaire, mais elle peut se faire sur nombre de surfaces non naturelles, elle peut aussi être de taille inférieure et confiée à une société locale type Céléwatt (<https://celewatt.fr/>)

La nature est notre bien le plus cher ! Pourquoi la confier à une multinationale ?

L.V. NICOLAS, résidente de Saint-Martin Labouval 46330